



## Valeurs féminines et progrès sociétal

### Préambule

Ce travail est un condensé de travaux présentés en loge et résulte soit d'une recherche livresque soit d'un cheminement personnel rapporté et partagé en tenue auquel la VM de la RL Le Voile d'Héra a ajouté son propre travail et tenté au mieux « d'harmoniser » le tout pour vous donner quelques pistes de réflexion pouvant nous être utiles pour ce colloque. Le travail collectif « Femmes et Citoyenneté » présenté lors de la réunion du CLIMAF à Bruxelles à l'automne dernier a également été une source d'inspiration.

### Un peu d'histoire

1789 Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Le mot « homme » ne recouvre qu'un seul genre. De manière volontaire, l'Assemblée Nationale rejetait le principe d'égalité « hommes-femmes », considérant que, je cite, « La femme, n'étant pas douée de raison, on ne saurait accorder de droits à une minorité de femmes exceptionnelles ».

1791 En France toujours, Olympe de Gouges en France publie une Déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne. Le premier principe de la déclaration stipule que « la femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit ».

En Belgique, Jeanne-Marie ARTOIS, née en 1762, devient en 1814, la patronne de la brasserie du même nom, l'un des fleurons économiques du pays. Elle épousa un franc-maçon, Jean-Baptiste Plaschaert, qui lui accordera par contrat de mariage, en 1814, l'autorisation irrévocable de « faire tous actes que le bien-être des affaires sociales et du commerce exigent ». Un contrat qui consacre aussi la séparation des biens entre époux. Une double révolution pour l'époque lorsque l'on sait qu'il faudra attendre 1898-1899 pour que la femme belge obtienne le droit de gérer ses propres économies et 1976 pour que le parlement vote une réforme des régimes matrimoniaux, dans la foulée de la reconnaissance du divorce par consentement mutuel.

1830 Une constitution est élaborée par le Congrès pour le tout nouvel état belge. Elle précise que tous les pouvoirs émanent de la Nation, mais les femmes sont écartées du droit de vote.

1835 Zoé DE GAMOND épouse Jean-Baptiste Gatti et ouvre une école pour jeunes filles à Bruxelles. Avec d'autres femmes, elle prône l'émancipation des femmes par l'éducation. Zoé Gatti de Gamond laissera, entre autres, deux ouvrages : « De la condition sociale des femmes au 19e siècle » et « Esquisses sur les femmes » en 1836. A l'instar de sa mère, Isabelle GATTI DE GAMOND sera, elle aussi, une féministe très active poussant les jeunes filles à prendre leur vie en main notamment grâce à des études. Des écoles fondées par Isabelle Gatti de Gamond sortiront les premières femmes universitaires du pays qui auront par ailleurs un rôle déterminant dans la vie publique.

Mais les femmes n'ont toujours pas le droit de vote ! Et elles auront bien besoin de l'appui de collègues et amis masculins pour parvenir à leurs fins. Celui d'Hector DENIS, par exemple, sociologue, féministe et député du Parti Ouvrier Belge, qui enseigna notamment la géographie dans une école pour régentes dirigée par Zoé de GAMOND, à Bruxelles. Ou encore Louis FRANCK et Henri LA FONTAINE, maçon et Vénérable à deux reprises de la L Les Amis Philanthropes. Un homme qui, contre l'avis de son propre parti, le Parti Ouvrier Belge, défendra le suffrage féminin au moins jusqu'en 1913, y voyant un allié du pacifisme. En 1911, il collaborera à la création de l'obédience maçonnique mixte du Droit Humain. Il était persuadé que seules les femmes pouvaient être le contrepoids à la montée des nouveaux conflits.

1920 Les femmes belges, à l'exception des prostituées, obtiennent le droit de vote aux élections communales.

Seules 4 femmes décrocheront le poste de bourgmestre.

Parmi elles, Léonie KEINGIAERT DE GHELUWELT, à Ypres en Flandre.

1948 les femmes ont le droit de vote aux législatives, au même titre que les hommes.

Notons au passage l'intervention déterminée de plusieurs femmes dans ces batailles pour leurs droits. Georgette CISELET, par exemple, qui, en 1923, sera la 4<sup>e</sup> femme à obtenir un diplôme de droit en Belgique. Cette féministe, entrée en politique, n'aura de cesse de dénoncer les discriminations entre mari et femme.

1990 Dépénalisation de l'avortement en Belgique, votée à la suite d'une proposition conjointe de deux juristes, le socialiste bruxellois Roger LALLEMAND et la libérale gantoise Lucienne MICHIELENS. Une loi obtenue, une fois encore, grâce au soutien inconditionnel de certains hommes qui se sont battus aux côtés des femmes pour leur permettre de décrocher le droit de disposer de leur sexualité, de contrôler leur fécondité, bref, une certaine forme de liberté.

## **Nos valeurs sont-elles différentes des leurs ?**

« Les valeurs servent à harmoniser les comportements » a dit une de nos SS à l'occasion de la discussion sur le sujet de ce midi. Partons de cette idée avec laquelle la majorité d'entre nous peuvent raisonnablement être d'accord pour nous intéresser aux valeurs dites féminines.

Un premier pas nous ramène à Henri La Fontaine, déjà cité, qui parlait du rôle déterminant des femmes si l'on voulait éviter les conflits qui se profilaient à l'horizon des années 1910. Voici donc un homme qui reconnaît aux femmes la faculté de jouer la carte de la persuasion plutôt que celle de la force, la carte du consensus plutôt que celle de l'autorité.

C'est probablement en raison de leur rôle capital dans la transmission de la vie que les femmes ont été amenées de tous temps, à pratiquer l'écoute, le respect, l'encouragement et la solidarité. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves dans la société, qu'il s'agisse du monde de l'entreprise, de la gestion de la cité ou tout simplement de n'importe quel rapport interpersonnel. Il est le contrepoids naturel de ce que l'autorité ou l'emploi de la force peuvent avoir de réducteur pour l'image de soi à laquelle a droit chaque être humain.

Paradoxalement, les combats menés en faveur de l'égalité entre les genres ont donné une autre dimension au rapport homme/femme : multiple, plus riche certainement, mais plus déstabilisante aussi. Dans ce contexte, une femme peut aujourd'hui refuser le premier rôle qui lui était dévolu traditionnellement : celui de l'enfantement. Il n'est plus impensable, dans notre société du moins, de faire ce choix. Mais, il faut bien le reconnaître, le droit « d'être femme sans être mère » soulève une véritable opposition dans certains milieux où il est qualifié d'immoral.

## **Des valeurs féminines au service du progrès sociétal ?**

Alors, pour qui le progrès sociétal ?

Peut-on déduire de tout cela que la femme est devenue l'égale de l'homme ?

Ce n'est pas gagné. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les fiches de salaire d'une femme et d'un homme pour s'apercevoir que à boulot identique ne correspond pas (pas encore ?) un salaire identique. Et, si les valeurs économiques ne sont certes pas les seules à contribuer à la construction du monde, il n'en reste pas moins vrai que les postes de décision ne sont pas répartis de manière égale entre les hommes et les femmes. Pas plus d'ailleurs que dans le monde politique où on n'a rien trouvé de mieux que d'instaurer des quotas de femmes sur les listes électorales pour dépasser le cap du ridicule lorsque l'on fait le décompte des femmes élues.

La question qui se pose en amont de cette réflexion est celle de savoir si, en toute chose, la femme doit être l'égale de l'homme ? En droits et en devoirs, certainement. Mais, en ce qui concerne les rôles de chacun, ne serait-il pas plus opportun et donc constructif de jouer la carte de la complémentarité en lieu et place de celle de l'opposition ? Associer des valeurs et des centres d'intérêt différents mais tout aussi valables et utiles les uns que les autres. Instaurer dans la société une dualité dont les pôles font réellement connaissance et collaborent au lieu de s'ignorer sinon se combattre ?

Nous l'avons vu, chaque fois que la société a progressé par le passé, c'est à une association entre hommes et femmes qu'elle le devait. Il en sera de même à l'avenir. Mais, pour cela, l'éducation a un rôle à jouer, la transmission des valeurs féminines et masculines aux filles et aux garçons, sans distinction. Et, aux modèles qui ont pignon sur rue dans une société qui a perdu ses repères, le profit, l'image, l'individualisme à tout crin, opposer des valeurs de courage, d'esprit critique, d'imagination, d'écoute, de respect, de confiance et de solidarité.

Et poursuivre au dehors, l'œuvre commencée dans le temple.